

**LAÏCITÉ** Le 11 avril 2011, la France applique la loi interdisant le port du voile intégral dans les lieux publics. Une semaine après son entrée en vigueur, les femmes voilées font leur révolution.

# Ma burqa, la loi et moi



**NOURA MOUNIB**

**S**elon les estimations officielles, elles sont 2000 à porter le voile intégral en France, premier pays européen à interdire le port du niqab dans la rue, les jardins publics, mais également dans les gares, les commerces ou les mairies. En vertu de la loi du 11 octobre 2010 interdisant la dissimulation du visage, le pays de Nicolas Sarkozy applique la loi contre le niqab au grand dam de la communauté musulmane, de certaines personnalités politiques ou encore du Syndicat des commissaires de police qui estiment qu'elle sera «infiniment

difficile à appliquer». Selon le rapport de la mission parlementaire, qui a précédé le vote de la loi, le phénomène est circonscrit aux zones très urbanisées. 90% des femmes voilées sont âgées de moins de 40 ans et la moitié des voilées de pied en cap vivent en Ile-de-France.

## Contre la loi

Cette nouvelle loi prévoit une amende de 150 euros et/ou un stage de citoyenneté aux femmes portant le voile intégral. Forcer quelqu'un à porter la burqa est en

revanche un délit, passible d'un an d'emprisonnement et de 30.000 euros d'amende. Si la personne voilée sous la contrainte ou la menace est mineure, ceux qui l'y forcent risquent jusqu'à deux ans de prison et 60.000

**En vertu de la loi du 11 octobre 2010 interdisant la dissimulation du visage, le pays de Nicolas Sarkozy applique la loi contre le niqab au grand dam de la communauté musulmane.**

euros d'amende. Mais actuellement, le débat ne concerne que les 150 euros d'amende à payer en cas de verbalisation. D'ailleurs, Rachid Nezzak, porte-

parole de l'association «Touche pas à ma constitution» et candidat à l'élection présidentielle 2012 aux primaires du PS en France, a créé un fonds d'un million d'euros pour financer les amendes des femmes portant le voile intégral dans la rue. Militant associatif de longue date, chef d'entreprise et propriétaire immobilier d'origine algérienne, Rachid n'a qu'une idée en tête : inciter les femmes voilées à la désobéissance civile. Il mène des manifestations, encourage les femmes concernées et reçoit les appels de personnes victimes d'intimidations policières. Pour Rachid, le jour où Nicolas Sarkozy aura le courage de faire dresser les amendes aux femmes portant librement le niqab dans la rue ou aux citoyens portant un masque vénitien, il attaquera l'Etat français auprès de la Cour européenne des droits de l'homme, afin qu'il soit sanctionné pour violation de la Déclaration européenne des droits de l'homme. En même temps, Hind, Kenza et d'autres femmes voilées continuent à sortir en portant leur niqab, comme si de rien n'était...

### **Hind, 31 ans, Haute-Marne**

«Depuis le 11 avril 2011, date de l'entrée en vigueur de la loi contre le port du voile intégral, je n'ai rien changé de mes habitudes. Je sors dans la rue avec mon voile, je fais mes courses, j'emmène ma fille à l'école... Il y a même un commissariat à 100 mètres de chez moi. Contrairement aux propos du ministre chargé des Collectivités territoriales, il n'y a eu aucune verbalisation depuis l'application de la loi. Cette décision du gouvernement, de Nicolas Sarkozy en particulier, veut intimider les musulmans de France. On est censé vivre dans un pays de droits. On est en train de me voler ma liberté d'exercer ma religion au même titre que ma propre liberté, préservée et sacralisée par la constitution. Et pour paraître moins raciste, l'Etat français explique l'application de la loi, portant

officiellement sur l'interdiction de dissimuler son visage dans l'espace public, comme étant une mesure de sécurité. C'est une loi anti-islam. Cette France qui se prétend libre reflète malheureusement une idée islamophobe. Le débat sur l'islam ne prendra jamais fin. Si la loi interdit le port du voile dans les écoles en 2004 et interdit le port du niqab dans la rue en 2011, elle interdira le port du voile tout court à l'avenir. Je ne veux pas défendre le voile intégral mais j'ai envie de prouver aux gens qui sont contre que ce n'est pas une «bidaâ» (hérésie) et qu'Allah a souligné l'obligation de porter le «Hijab» dans la Sourate 33, verset 53 du livre saint. Il y a également beaucoup de hadiths qui traitent ce sujet. D'ailleurs, l'association «Ni putes, ni soumises», qui se prétend musulmane, comment peut-elle juger que le voile intégral n'a aucun rapport avec l'islam. C'est scandaleux ! Cette loi reflète la mentalité des politiciens qui encouragent les médias français à censurer l'information. Cela fait six ans que je suis voilée «hamdoulah». Le niqab est un accomplissement, une paix intérieure pour moi. Pourquoi me voler mon épanouissement ? Avant, je travaillais dans un institut de sondage. Comme toutes les sœurs, j'ai été gentiment mise à la porte. Appliquer la loi ou pas ? C'est comme demander à un catholique de choisir entre Jésus et Nicolas Sarkozy. Ce n'est pas le président de la France qui me servira devant Allah le jour de la résurrection.»

### **Kenza Drider, 32 ans, Avignon**

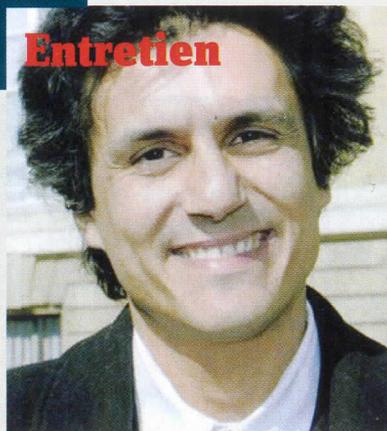
«En compagnie de Rachid Nezzak, porte-parole de l'association «Touche pas à ma constitution» et deux autres femmes voilées, j'ai participé à une manifestation le 11 avril 2011 devant la cathédrale de Paris, pour condamner cette nouvelle loi qui interdit le port du voile intégral. Finalement, on a été interpellé pour avoir participé à

une manifestation non déclarée. Personne n'a été verbalisé. De toute façon, si on m'oblige à payer l'amende, je le ferai avec plaisir. Mais en tant que citoyenne française, je serai dans l'obligation de faire un recours devant la Cour européenne des droits de l'homme. A ce jour, tout se passe comme d'habitude. Je sors dans la rue, je fais les magasins, j'emmène mes enfants à l'école. L'autre fois, un policier m'arrête dans la rue pour me rappeler que le port du niqab est désormais interdit par la loi. Je lui réponds que j'étais juste en train d'appliquer mes droits citoyens et que quoi qu'il arrive, je continuerai à porter le voile intégral. Je lui ai même demandé de me faire payer une amende. Quand il constate que je n'allais pas changer d'avis, il me dit

**90% des femmes voilées sont âgées de moins de 40 ans et la moitié des voilées de pied en cap vivent en Ile-de-France.**

«continuez votre chemin madame», même si j'ai insisté pour la convention. C'est une loi impossible à appliquer. Pourquoi veulent-ils m'ôter ma liberté religieuse ? Heureusement, le droit est plus fort que la loi. Bien que la France soit un pays laïc, les Français ne connaissent pas le sens du mot laïcité qui garantit, d'abord, les libertés individuelles. La France n'est plus comme avant. Le gouvernement a fait en sorte que le voile intégral soit, aux yeux des Français, la cause de tous les problèmes du pays. C'est une loi qui viole les droits humains. Quand on entend dans chaque coin de rue «Rentre dans ton pays sale corbeau», on comprend la politique adoptée qui vise à faire monter l'islamophobie et faire primer le racisme. C'est tout ce qu'ils ont réussi à faire. A présent, toutes les sœurs sont décidées à payer l'amende... et surtout, à ne jamais enlever leur niqab.»

## Entretien



## «La France est laïque pour les juifs et les chrétiens, pas pour les musulmans.»

**RACHID NEKKAZ**, PORTE-PAROLE DE L'ASSOCIATION «TOUCHE PAS À MA CONSTITUTION» - CANDIDAT À L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE 2012 AUX PRIMAIRES DU PARTI SOCIALISTE FRANÇAIS.

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR NOURA MOUNIB

**L'Observateur du Maroc.** Comment avez-vous eu l'idée de créer un fonds de défense de la liberté et de la laïcité ?

**Rachid Nekkaz.** Dans une démocratie, la liberté dans la rue, c'est sacré. La rue est le patrimoine universel de la liberté. J'ai créé ce fonds pour pointer du doigt les contradictions de la politique française. Comment peut-on empêcher les gens de s'habiller comme ils le souhaitent ? Bien que je sois contre le port du niqab, je défends le principe de la liberté de le porter dans la rue exclusivement. J'ai ainsi mis en place, en tant que démocrate, un Fonds de défense de la liberté et de la laïcité, doté de 1 million d'euros, financé par la vente aux enchères d'un immeuble que je possède avec ma femme à Choisy-le-Roi. J'ai ensuite écrit à tous les commissariats de France pour recevoir et payer directement les amendes des femmes portant librement le niqab dans la rue. Dix jours après l'application de la loi, il n'y a eu aucune verbalisation. J'attends toujours de recevoir et de payer des amendes pour porter plainte contre d'Etat français auprès de la Cour européenne des droits de l'homme pour violation des principes des libertés individuelles.

**Quelles sont les consignes données**

**à la police ?**

Croyez-moi si je vous dis que l'Etat n'a même pas imprimé des souches de contravention de 150 euros, l'amende à payer selon la loi qui interdit aux femmes le port du voile intégral. Les consignes données à la police sont claires : ne pas émettre d'amendes. Philippe Richet, ministre chargé des

**«Bien que je sois contre le port du niqab, je défends le principe de la liberté de le porter dans la rue exclusivement.»**

Collectivités territoriales a indiqué, le 12 avril 2011, et donc un jour après l'application de la loi contre le niqab, devant l'Assemblée nationale, que quatre femmes voilées ont été verbalisées. C'est faux. C'est de la pure désinformation. Après vérification auprès des commissariats et des femmes concernées, aucune amende n'a été dressée à ce jour. C'est une politique d'intimidation pour les musulmans de France. De toute

façon, on ne se laissera pas intimider par les menaces de Nicolas Sarkozy qui consistent à faire embarquer de façon musclée des citoyens qui ne partagent ni ses opinions ni sa politique. C'est scandaleux.

**Comment définissez-vous le paradoxe entre la France, qui se dit laïque, et une autre, qui interdit aux femmes le voile intégral ?**

La France est laïque pour les Juifs et les chrétiens, pas pour les musulmans. Cette loi contre le niqab divise la France, ce pays qui puise sa richesse de sa multi-culturalité. De plus, l'interdiction dans la rue ne figurait pas parmi les propositions de la commission d'enquête parlementaire menée par le Député Guérin. C'est le Président de la République qui a pris, de son propre chef, l'initiative d'affecter les libertés dans l'espace public pour légiférer sur les 2000 femmes portant le voile intégral en France. Les femmes voilées ne doivent pas avoir peur de cette loi dont les conséquences seront, certes, désastreuses. Il faut demander sa modification pour que ces femmes libres nées dans un pays de droits puissent s'habiller librement dans la rue dans le respect d'autrui et en sécurité. La France devient schizophrène. Qu'on lui donne d'urgence des leçons en démocratie.